



220989 - Le jugement de l'augmentation de la talbiyaa (labbayka allahoumma labbayka...)

question

Peut on ajouter quelque chose à la talbiya répétée pendant les pèlerinages majeur et mineur?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La formule employée par le Messager (Bénédictio et salut soient sur lui) se présentait comme suit:

Labbayka Allahoumma labbayka, labbayka laa charikalaka labbayka. Innal hamda wan-Ni'matalaka wal moulk laa charikalaka (Rapporté par al-Bokhari, 5915 et par Mouslim, 1184) (Me voici venu répondre à Ton appel, Seigneur! Me voici venu répondre à Toi qui n'as pas d'associé. Certes la grâce et la royauté T'appartiennent exclusivement. Tu n'as pas d'associé.) Il n'ajoutait rien à ces mots.

Il a été reçu encore du Messager (Bénédictio et salut soient sur lui) qu'il disait: **Me voici venu Te répondre à Toi, ô Dieu de vérité.** (Rapporté par Ahmad, 2/241) et jugé authentique dans as-silsilah as-sahihah (2146).

Il a été reçu de certains compagnons des ajouts à la formule susmentionnée. D'après Naafi, Ibn Omar ajoutait: «Me voici venu Te répondre doublement heureux (?) Tout le bien est dans Tes mains. Me voici venu répondre à Toi qui suscites le désir d'agir (?) (Rapporté par Mouslim (1184).

Dans son al-Moussannaf (4/283), Ibn Abi Chaybah a rapporté d'après al-Miswaaribn Makhrumah qu'Omar employait la formule augmentée comme suit:

Labbayka Allahoumma labbayka, labbayka laa charikalaka labbayka. Innal hamdawan-Ni'mata laka



wal moulk laacharika laka.Labbayka marghouban awmarhouban. Labbayka dhan-Naamaa wal fadhli al-hassan (Me voici venu répondre à Ton appel, Seigneur!Me voici venu répondre à Toi qui n'as pas d'associé. Certes la grâce et laroyauté T'appartiennent exclusivement. Tu n'as pas d'associé. Me voici venu Te répondreanimé dudésir ou de la crainte! Me voici venu répondre à Toi qui possède les bienfaitset la belle grâce).

Il aété vérifié que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) valida lesmots ajoutés par les compagnons (P.A.a) et ne lesrejeta pas , ce qui prouve que leur usage estautorisé.

Djaber ibnAbdoullah (P.A.a) a rapporté que le Prophète(Bénédiction et salut soient sur lui) a proclamé l'unicité (d'Allah) en disant:

LabbaykaAllahoumma labbayka, labbayka laa charikalaka labbayka. Innal hamda wan-Ni'matalaka wal moulk laa charikalaka Les gens employaient les formules qu'ilsavaient l'habitudes d'employer. Le Messenger d'Allah(Bénédiction et salut soient sur lui) ne le leur reprocha pas. Mais il conserva la formule à lui.» (Rapporté par Mouslim,1218).

Del'ensemble des hadiths que voilà, on peut déduire qu'il est préférable pour lepèlerin de se contenter de la formule employée par le Messenger (Bénédiction etsalut soient sur lui). Il est toutefois permis d' yajoute des mots utilisés par certains compagnons (P.A.a)ou d'autres mots.

Aprèsavoir cité la formule employée par le Messenger (Bénédiction et salut soient surlui), l'imam Chafii (Puisse Allah lui accorder Samiséricorde) dit: «C'est la formule que j'aimeraisvoir utiliser par le pèlerin sans la diminuer ni ne l'augmenter, à moins quel'ajout consiste dans ce qu'Abou Hourayrah a rapportédu Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) à savoir :Me voici Terépondre , ô Dieu de vérité. Car ça ne fait que confirmer ce qui précède. C'estde la talbiya. Or celle-ci revient à répondre. Lepèlerin explicite qu'il est venu répondre au Dieu de vérité du début à la fin.

Onne devrait critiquer personne pour avoir suivi la formule d'Ibn Omar ou celled'un autre car tout revient à glorifierAllah le Très-haut et à L'invoquer àtravers la Talbiya.



Il n'en demeure pas moins vrai que mon choix, à moi, consiste à me contenter de la formule employée par le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) sans y ajouter d'autres éléments que ceux ajoutés par lui.

Une fois qu'on a cessé de répéter la talbiya, on en continuera pas moins de glorifier Allah Très-haut et de L'invoquer.» Extrait succinct d'al-Oum (2/169-170).

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «Voici une question: pourrions-nous ajouter des éléments à la formule de talbiya reçue par Djaber (P.A.a) du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui)? Nous disons: oui car l'imam Ahmad a rapporté dans al-Mousnad que le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) disait (parfois): **Me voici venu Te répondre, ô Dieu de vérité. Dieu de vérité** est un qualificatif annexé à son attribut. C'est-à-dire: «Me voici venu répondre à Toi, Dieu de vérité. Ibn Omar avait l'habitude d'ajouter: **Me voici venu Te répondre doublement heureux (?) Tout le bien est dans Tes mains. Me voici venu répondre à Toi qui suscites le désir d'agir (?)**

Nous espérons qu'il n'y a aucun inconvénient à ajouter des mots tels que ceux-là suivant l'exemple d'Abdullah ibn Omar (P.A.a). Cependant, il vaut mieux utiliser en permanence ce qui a été sûrement reçu du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui). Extrait de charh al-moumt'i (7/111).

Cheikh Ibn Djabrine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «Il est permis d'ajouter des éléments à la formule prophétique car il a été rapporté de manière sûre que le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) entendait ses compagnons ajouter des éléments à sa formule sans le leur reprocher ou modifier ce qu'ils disaient. En voici des exemples:

Me voici répondre à Ton appel doublement heureux (?) Le bien T'appartient. Le mal ne provient pas de Toi. Nous sommes Tes esclaves venus en délégation, désireux de ce que Tu détiens. Il en est de même de :

- **Me voici répondre à Ton appel animé du désir d'agir (?)**

- **Me voici répondre à Ton appel (convaincu que) la vraie vie est celle de l'au-delà.**



-Mevoici répondre vraiment, vraiment à Ton appel en expression de ma profondeservitude.

Toutcela est permis car on y exprime l'engagement du fidèle à travers des actes à perpétuer. Les formules contiennent une mention appropriée des attributs qu'Allah le Transcendant et Très-haut mérite. En effet, le bien provient de Lui et retourne à Lui. Il est la source des dons. Le mal ne lui appartient pas.

Si le pèlerin perpétue l'usage de ces formules, on espérera qu'avec la volonté d'Allah ses rites et pratiques cultuelles seraient agréés et qu'Allah Très-haut le protégera pour le reste de sa vie.»
Extrait de charhoumdatoul ahkaam.

Allah le sait mieux.